



S.I.A.E.P.A. O₂ Bray
47 Bis Rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY
Tél: 02.35.94.35.17
E-mail : secretariat@o2bray.fr

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

issu des informations saisies sur la plateforme gouvernementale
SISPEA.

Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	2
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	2
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	3
1.4.	Nombre d'abonnés	3
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	7
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	15
1.9.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	15
1.9.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	16
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	17
2.1.	Facture d'assainissement type (D204.0)	18
2.2.	Recettes.....	20
2.3.	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (P257).....	21
3.	Indicateurs de performance	21
3.1.	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	21
3.2.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	22
3.3.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	22
3.4.	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3).....	24
3.5.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	24
4.	Financement des investissements	26
4.1.	Montants financiers.....	26
4.2.	Etat de la dette du service	27
4.3.	Amortissements	27
5.	Actions de solidarité et de coopération	28
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	28
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	28

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : SIAEPA O2 BRAY
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☒	☐
Contrôle de raccordement	☒	☐
Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☒	☐
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☒	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service et en gras les communes desservies par l'assainissement collectif) :
 - **Beaussault**
 - Bouelles
 - **Bully**
 - Flamets-Frétils
 - **Graval**
 - **Mesnières-en-Bray**
 - Nesle-Hodeng
 - **Neufchâtel-en-Bray**
 - **Neuville-Ferrières**
 - **Saint-Martin-l'Hortier**
 - Saint-Saire

- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation : 22/05/2023 ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : 30/06/2015 ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie simple**.

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

- Nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service :

<i>Année</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>
<i>Nombre d'habitants selon les chiffres publiés par l'INSEE au 01/01 de l'année N+1</i>	9 921	9 851	9 769	9 770	9 638

- Nombre total d'habitants desservis par le service public d'assainissement collectif :

<i>Année</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>
<i>Nombre d'habitants desservis</i>	8 678	8 403	8 410	6 838	7 110

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code l'Environnement.

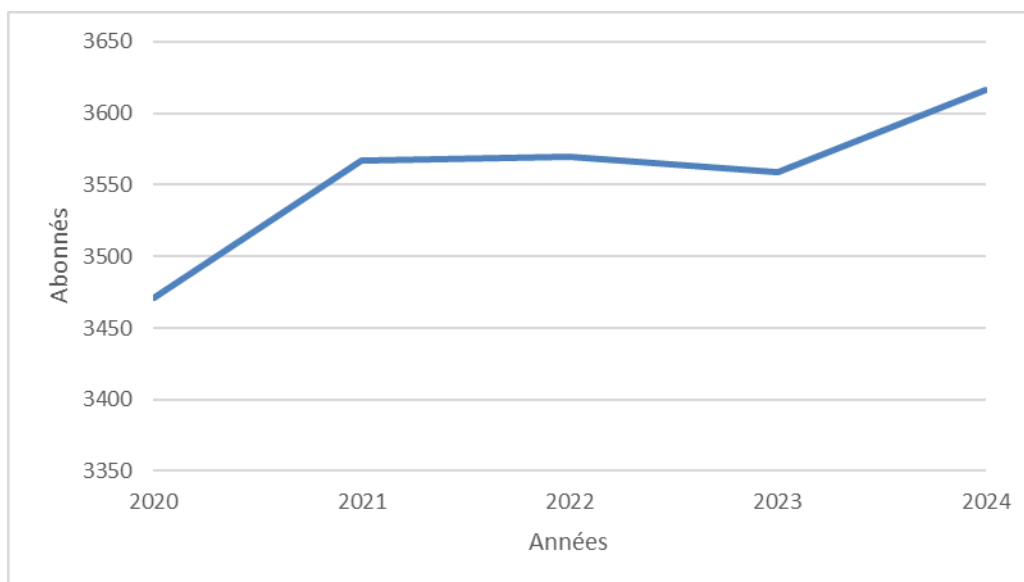
<i>Année</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>
<i>Nombre d'abonnés</i>	3 471	3 567	3 570	3 559	3 616
<i>Densité linéaire d'abonnés (ab/km)</i>	68,06	69,94	87,41	87,12	55,55
<i>Ratio habitants/abonnés</i>	2,5	2,36	2,36	1,92	1,97

Taux de réclamations :

<i>Année</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>
Nombre de réclamations écrites reçues	<i>1</i>	<i>5</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>0</i>
Nombre d'abonnés	<i>3 471</i>	<i>3 567</i>	<i>3 570</i>	<i>3 559</i>	<i>3 616</i>
Taux de réclamations pour 1000 abonnés	<i>0,29</i>	<i>1,40</i>	<i>0,28</i>	<i>0,84</i>	<i>0,00</i>

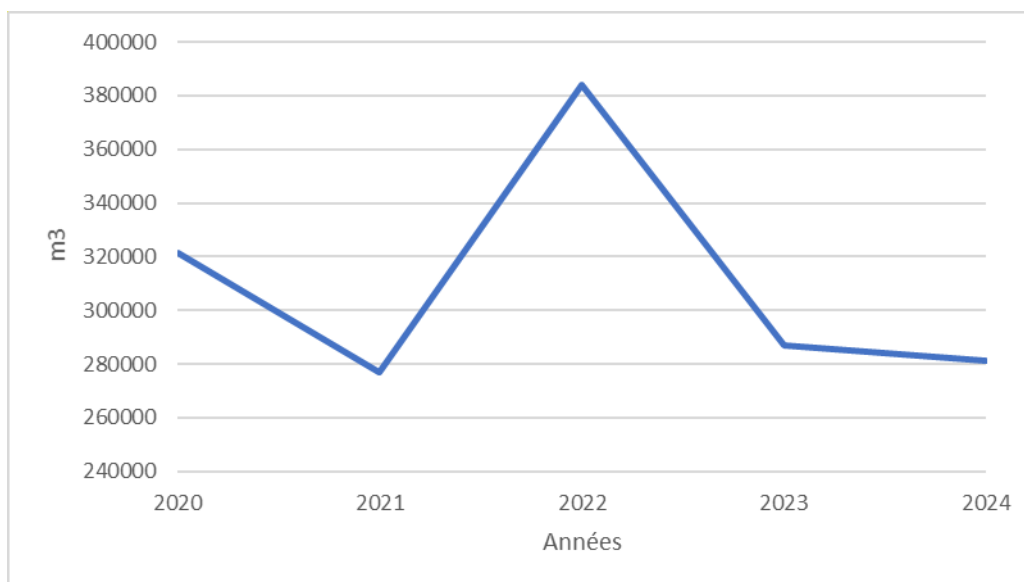
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/202	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024
Beaussault	57	0	57
Bouelles	0	0	0
Bully	216	0	216
Flamets-Frétils	0	0	0
Graval	63	0	63
Mesnières-en-Bray	340	0	340
Nesle-Hodeng	0	0	0
Neufchâtel-en-Bray	2672	52	2724
Neuville-Ferrières	133	0	133
Saint-Martin-l'Hortier	83	0	83
Saint-Saire	0	0	0
Total	3564	52	3 616



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en % entre 2023 et 2024
Abonnés domestiques	288 331	243 190	332 399	252 777	254 317	0.61%
Abonnés non domestiques	33 231	33 514	51 370	34 233	27 035	-21,03%
Total des volumes facturés aux abonnés	321 562	276 704	383 769	287 010	281 352	-11,39 %



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'autorisation de déversement d'eaux usées non domestiques signées	3	2	4	4	4

Les conventions signées en 2024 correspondent aux industriels suivants :

- Gueudet Auto
- Normandy Diesel
- SARL Halbourg et Fils
- Fromagerie du Pays de Bray

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 23,40 km de réseau unitaire hors branchements,
- 41,70 km de réseau séparatif d'eaux usées (refoulement compris) hors branchements,

Soit un linéaire de collecte total de 65,10 km.

2 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement	Localisation	Volume éventuel de stockage
Poste de relevage du Dos d'Ane	Impasse du Dos d'Ane, 76270 Neufchâtel-en-Bray	-
Trop-plein poste de pompage Les Nots	Aéroéjecteur les Nots, 76270 Bully	-

- Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau : 1,5

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le SIAEPA O2 Bray gère 6 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées collectées par le réseau.

STEU N°1: LAGUNAGE ST MARTIN L'HORTIER

Code Sandre de la station : 037662001000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Lagunage naturel							
Date de mise en service				31/12/1989							
Commune d'implantation				Saint-Martin-l'Hortier (76620)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				500							
Nombre d'abonnés raccordés				83							
Nombre d'habitants raccordés				164							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				75							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Sol					
		Nom du milieu récepteur				Infiltration					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		15				☐ et		☐ ou			
DCO		50				☐ et		☐ ou			
MES		30				☐ et		☐ ou			
NGL		15				☐ et		☐ ou			
NTK		5				☐ et		☐ ou			
NH ₄ ⁺		5				☐ et		☐ ou			
Pt		2				☐ et		☐ ou			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
11/04/2024	Non	5,00	94,55	67,00	81,74	110,00	33,64	30,90	32,13	5,19	-5,78

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°2: STEU DE BULLY
Code Sandre de la station : 037614701000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Boue activée aération prolongée (très faible charge*)							
Date de mise en service				31/12/2004							
Commune d'implantation				Bully (76147)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				1 200							
Nombre d'abonnés raccordés				216							
Nombre d'habitants raccordés				426							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				180							
Prescriptions de rejet											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Béthune							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		15		☐ et		☐ ou					
DCO		50		☐ et		☐ ou					
MES		30		☐ et		☐ ou					
NGL		15		☐ et		☐ ou					
NTK		5		☐ et		☐ ou					
NH ₄ ⁺		5		☐ et		☐ ou					
Pt		2		☐ et		☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
27/03/2024	Non	2,00	97,92	25,00	93,45	5,40	96,97	1,60	96,70	2,87	40,76
12/09/2024	Oui	2,00	99,15	20,00	97,26	2,10	99,42	1,00	98,98	1,28	97,96

* Boue activée à très faible charge : Quantité importante de micro- organismes par rapport à la quantité de substrat à dégrader

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°3: STEU DE MESNIERES EN BRAY
Code Sandre de la station : 037642701000

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge*)			
Date de mise en service	17/11/2014			
Commune d'implantation	Mesnières-en-Bray (76427)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1 850			
Nombre d'abonnés raccordés	340			
Nombre d'habitants raccordés	670			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	366			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du			
	☒ Déclaration en date du	22 juin 2007		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	La Béthune		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	☐ et	☐ ou	
DCO	90	☐ et	☐ ou	
MES	30	☐ et	☐ ou	
NGL	20	☐ et	☐ ou	
NTK	15	☐ et	☐ ou	
Pt	2	☐ et	☐ ou	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
02/01/2024	Oui	2,00	96,09	13,00	89,73	2,00	97,75	1,10	94,08	0,34	91,25
16/02/2024	Oui	3,00	98,38	20,00	94,54	2,00	98,92	-	-	-	-
06/03/2024	Oui	1,00	99,10	11,00	96,88	2,00	98,67	-	-	-	-
22/04/2024	Oui	1,00	99,69	22,00	97,54	2,30	99,22	1,40	98,77	0,14	99,01
03/05/2024	Oui	3,00	98,55	24,00	96,31	4,40	98,84	-	-	-	-
20/06/2024	Oui	1,00	99,31	19,00	96,55	2,00	99,36	-	-	-	-
04/07/2024	Oui	1,00	99,77	19,00	97,46	2,00	99,47	1,30	98,62	0,18	98,96
21/08/2024	Oui	22,00	98,29	4,00	99,37	2,00	99,74	-	-	-	-
05/09/2024	Oui	1,00	99,67	16,00	98,24	2,00	99,59	-	-	-	-
24/10/2024	Oui	1,00	99,66	21,00	96,40	2,00	99,20	0,50	99,19	0,40	95,70
06/11/2024	Oui	3,00	99,12	19,00	97,75	2,00	99,53	-	-	-	-
17/12/2024	Oui	1,00	99,52	10,00	98,26	2,00	99,47	-	-	-	-

* Boue activée à très faible charge : Quantité importante de micro- organismes par rapport à la quantité de substrat à dégrader

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°4: STEP DE NEUFCHATEL EN BRAY
Code Sandre de la station : 037646201000

Caractéristiques générales				
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge*)			
Date de mise en service	23/10/2008			
Commune d'implantation	Neufchâtel-en-Bray (76462)			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	10 450			
Nombre d'abonnés raccordés	2 943			
Nombre d'habitants raccordés	5 651			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	1 880			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	☒ Autorisation en date	23 Octobre 2006 / 20 octobre 2023		
	☐ Déclaration en date			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	LA BETHUNE		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	20	☐ et	☐ ou	
DCO	60	☐ et	☐ ou	
MES	30	☐ et	☐ ou	
NGL	13	☐ et	☐ ou	
NTK	8	☐ et	☐ ou	
Pt	2	☐ et	☐ ou	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
02/01/2024	Oui	1,00	12,98	10,00	23,27	2,00	23,86	0,50	12,14	0,73	21,72
18/01/2024	Oui	-	-	11,00	75,69	6,50	76,24	-	-	-	-
01/02/2024	Oui	2,00	99,09	16,00	97,42	6,50	95,57	1,00	97,91	1,19	77,81
21/02/2024	Oui	-	-	12,00	82,47	2,00	89,38	-	-	-	-
07/03/2024	Oui	2,00	97,58	10,00	93,79	2,00	97,86	0,80	96,66	0,84	75,74
19/03/2024	Oui	-	-	12,00	96,72	2,00	98,77	-	-	-	-
05/04/2024	Oui	1,00	98,45	10,00	95,64	2,00	99,10	1,20	94,23	0,94	67,66
22/04/2024	Oui	-	-	13,00	96,80	2,20	98,96	-	-	-	-
03/05/2024	Oui	2,00	97,58	15,00	93,19	2,00	97,49	1,10	96,75	1,36	63,59
24/05/2024	Oui	-	-	13,00	97,68	3,40	98,55	-	-	-	-
05/06/2024	Oui	1,00	99,50	13,00	97,29	2,00	98,38	1,10	97,39	0,50	91,64
20/06/2024	Oui	-	-	10,00	96,01	2,00	98,37	-	-	-	-
04/07/2024	Oui	1,00	99,58	12,00	97,46	2,00	99,06	1,00	97,95	1,54	75,01
16/07/2024	Oui	-	-	11,00	94,29	2,00	94,94	-	-	-	-
05/08/2024	Oui	1,00	99,14	10,00	98,23	3,00	98,75	1,20	98,51	0,71	91,97
21/08/2024	Oui	-	-	16,00	78,64	2,00	74,29	-	-	-	-
05/09/2024	Oui	1,00	27,95	11,00	28,28	2,00	16,42	0,90	31,22	0,39	30,08
16/09/2024	Oui	-	-	14,00	97,97	2,90	99,28	-	-	-	-
01/10/2024	Non	1,00	85,79	16,00	85,89	3,40	85,97	0,80	88,04	2,38	45,74
18/10/2024	Oui	-	-	17,00	63,31	5,60	61,01	-	-	-	-
04/11/2024	Oui	6,00	97,11	10,00	98,17	2,00	99,32	1,00	97,99	0,61	89,35
20/11/2024	Oui	-	-	10,00	62,01	0,54	59,00	-	-	-	-
04/12/2024	Oui	1,00	99,53	13,00	97,45	3,70	97,63	0,80	98,01	1,65	71,58
17/12/2024	Oui	-	-	10,00	96,87	2,00	98,63	-	-	-	-

* Boue activée à très faible charge : Quantité importante de micro- organismes par rapport à la quantité de substrat à dégrader

STEU N°5: LAGUNAGE DE BEAUSSAULT
Code Sandre de la station : 037606501000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Lagunage naturel							
Date de mise en service				31/12/1990							
Commune d'implantation				Beaussault (76065)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				300							
Nombre d'abonnés raccordés				57							
Nombre d'habitants raccordés				113							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				45							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date		16 Octobre 2015							
		☒ Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Le Toupray							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		☐ et		☐ ou		60			
DCO		120		☐ et		☐ ou		60			
MES		85		☐ et		☐ ou		50			
NTK		40		☐ et		☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
14/02/2024	Oui	1,00	99,08	41,00	89,12	11,00	90,56	20,00	53,06	4,50	6,38
03/12/2024	Oui	6,00	97,77	77,00	90,59	18,00	93,52	17,80	84,34	4,89	61,40

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

STEU N°6: STEP de GRAVAL
Code Sandre de la station : 037632301000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement				Filtres plantés de roseaux							
Date de mise en service				04/11/2021							
Commune d'implantation				Graval (76270)							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				190							
Nombre d'abonnés raccordés				63							
Nombre d'habitants raccordés				125							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				28,5							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		☐ Autorisation en date									
		☐ Déclaration en date du									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Zone d'infiltration							
		Nom du milieu récepteur									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅				☐ et		☐ ou					
DCO				☐ et		☐ ou					
MES				☐ et		☐ ou					
NTK				☐ et		☐ ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
21/02/2024	Oui	9,00	96,85	54,00	93,37	12,00	96,85	5,60	93,55	9,65	18,56

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	2020	2021	2022	2023	2024
STEU DE BULLY (Code Sandre : 037614701000)	14,4 tMS	19,03 tMS	15,53 tMS	12,89 tMS	15,15 tMS
STEU DE MESNIERES EN BRAY (Code Sandre : 037642701000)	27,92 tMS	44,84 tMS	20,05 tMS	23,07 tMS	22,25 tMS
STEU DE NEUFCHATEL EN BRAY (Code Sandre : 037646201000)	126,35 tMS	110,43 tMS	137,34 tMS	148,70 tMS	160,60 tMS
STEU de GRAVAL (Code Sandre : 037632301000)	-	0 tMS	0 tMS	0 tMS	0 tMS
LAGUNAGE ST MARTIN L'HORTIER (Code Sandre : 037662001000)	0 tMS	0 tMS	0 tMS	0 tMS	0 tMS
LAGUNAGE DE BEAUSSAULT (Code Sandre : 037606501000)	0 tMS	0 tMS	0 tMS	0 tMS	0 tMS
Total des boues produites	168,67 tMS	174,30 tMS	172,92 tMS	184,66 tMS	198,00 tMS

1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	2020	2021	2022	2023	2024
STEP DE BULLY (Code Sandre : 037614701000)	11,76 tMS	7,14 tMS	1,21 tMS	0,92 tMS	15,57 tMS
STEP DE MESNIERES EN BRAY (Code Sandre : 037642701000)	0 tMS	0 tMS	0 tMS	0 tMS	0 tMS
STEP DE NEUFCHATEL EN BRAY (Code Sandre : 037646201000)	175 tMS	202,13 tMS	229,11 tMS	113,31 tMS	161,38 tMS
STEP de GRAVAL (Code Sandre : 037632301000)	-	0 tMS	0 tMS	0 tMS	0 tMS
LAGUNAGE ST MARTIN L'HORTIER (Code Sandre : 037662001000)	0 tMS	0 tMS	0 tMS	0 tMS	0 tMS
LAGUNAGE DE BEAUSSAULT (Code Sandre : 037606501000)	0 tMS	0 tMS	0 tMS	0 tMS	0 tMS
Total des boues évacuées	186,76 tMS	209,30 tMS	203,3 tMS	114,23 tMS	176,9 tMS

NB : Les boues des lagunes sont extraites de manière plus espacées dans le temps que pour les STEU. En effet, suivant la quantité de boue produite chaque année, le curage complet d'une lagune s'effectue généralement tous les 20 ans. Pour les STEU, les boues sont stockées dans des silos et doivent donc être vidés plusieurs fois par an suivant les quantités de boues produites.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité					
Part fixe (€ HT/an)					
Abonnement ⁽¹⁾	50 €	50 €	66,13 €	68,08 €	99,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)					
Prix au m ³ de 0 à 6 000 m ³	2 €/m ³	2 €/m ³	2,65 €/m ³	2,73 €/m ³	3,20 €/m ³
Prix au m ³ de 6 001 à 10 000 m ³	1,6 €/m ³	1,6 €/m ³	2,12 €/m ³	2,18 €/m ³	2,58 €/m ³
Prix au m ³ au-delà de 10 000 m ³	1,2 €/m ³	1,2 €/m ³	1,59 €/m ³	1,64 €/m ³	1,96 €/m ³
Taxes et redevances					
Taxes					
Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
Redevance					
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m ³	0,185 €/m ³	0,185 €/m ³	0,185 €/m ³	SUPPRIMEE
Performance des réseaux d'assainissement	-	-	-	-	0,0267 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

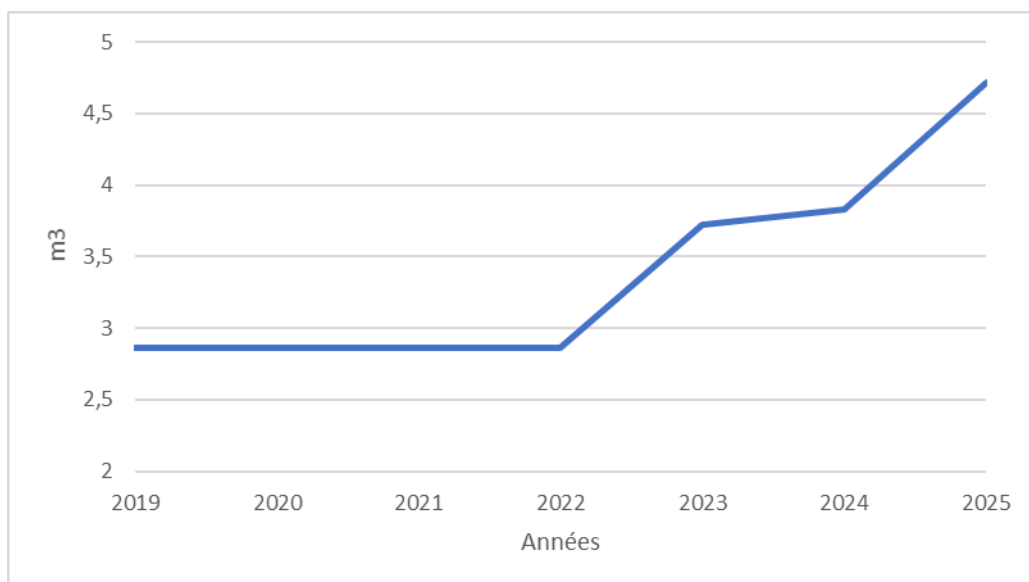
La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la suivante :

➤ Délibération du 01/04/2024 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

2.1. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier, depuis 2017, pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en % entre 2024 et 2025
Part de la collectivité								
Part fixe	50,00	50,00	50,00	50,00	66,13	68,08	99,00	45,42 %
Part proportionnelle	240,00	240,00	240,00	240,00	318,00	327,60	384,00	17,22 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	290,00	290,00	290,00	290,00	384,13	395,68	483,00	22,07 %
Taxes et redevances								
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	22,20	22,20	22,20	22,20	-	0 %
Performance des réseaux d'assainissement	-	-	-	-	-	-	32,04	100%
TVA	31,22	31,22	31,22	31,22	44,69	45,96	51,50	12,05 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	53,42	53,42	53,42	53,42	62,83	63,99	83,54	30,55 %
Total	343,42	343,42	343,42	343,42	446,96	459,67	566,54	23,25 %
Prix TTC au m³	2,86	2,86	2,86	2,86	3,72	3,83	4,72	23,24 %



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

2.2. Recettes

Recettes de la collectivité :

Les montants indiqués ci-dessous sont exprimés en euros Hors Taxes

Type de recette	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Variation en % entre 2023 et 2024
Abonnements et consommation assainissement collectif <i>(facturation)</i>	741 336,38	802 746,60	732 790,17	816 278,61	974 426,48	1 108 260,43	13,73%
Recettes de contrôle de raccordement + traitement eaux usées de Quièvrecourt	30 107,86	28 779,39	35 598,08	43 324,43	37 454,44	45 410,94	21,24%
Prime de l'Agence de l'Eau	7 424,28	7 424	-	6 886,30	-	817,35	100%
Recettes liées aux travaux	20 162,63	8 766,80	20 062,85	0	0	0	0%
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	53 915,50	54 751,72	47 311,02	53 795,00	54 582,28	54 529,23	-0,10%
Total des recettes	868 889,79	910 298,55	854 485,53	1 138 284,11	1 066 463,20	1 209 017,95	13,37%

2.3. Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (P257)

	2021 (Factures émises en 2020)	2022 (Factures émises en 2021)	2023 (Factures émises en 2022)	2024 (Factures émises en 2023)
Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	219,58 €	2 693,35 €	0,00 €	42 811,62 €
Montant TTC facturé (hors travaux au titre de l'année N-1, au 31/12/N)	991 684,93 €	917 864,95 €	1 252 112,52 €	974 426,48 €
Taux d'impayés sur les factures d'assainissement	0,02 %	0,29 %	0,00 %	4,39 %

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	0	1	1	0	0
Nombre d'abonnés	3 471	3 361	3 570	3 559	3 616
Débordements d'effluents chez les usagers (nombre/1000 habitants)	0,000	0,119	0,119	0,000	0,000

3.2. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif	-	-	-	91,77 %	99,81 %

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

Concernant l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées, l'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5

PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Oui	0 à 15 points sous conditions'	5
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	Oui		5
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	90%		4
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	90%	0 à 15 points sous conditions'	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions	50%	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
Maximum de points possible d'obtenir	120	-	
Total de points cumulés par O2 Bray	103		

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service (en pourcentage)	15	15	101	103	103

3.4. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

	Nombre de bilans 24h conformes (réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire)	Nombre de bilans 24h (réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire)	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j en 2024
STEP DE BULLY	2	2	13,68
STEP DE MESNIERES EN BRAY	12	12	86,19
STEP DE NEUFCHATEL EN BRAY	21	24	945,89
STEP de GRAVAL	1	1	3,14
LAGUNAGE ST MARTIN L'HORTIER	1	1	2,88
LAGUNAGE DE BEAUSSAULT	2	2	2,58
Totaux	40	42	1 054,36

La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (arrêté préfectoral du système de traitement + prescriptions d'autosurveillance) est de 8% pour l'année 2024 pour l'ensemble des systèmes de traitement.

3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

LAGUNAGE ST MARTIN L'HORTIER :

Aucune quantité de boue n'a été évacuée sur la lagune de Saint-Martin l'Hortier en 2024.

STEU DE BULLY :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	15,57
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		15,57

Les 15,57 tMS de boues provenant de la STEU de Bully ont été épandues conformément au plan d'épandage.

STEU DE MESNIERES EN BRAY :

Aucune quantité de boue n'a été évacuée sur la STEU de Mesnières-en-Bray en 2024.

STEU DE NEUFCHATEL EN BRAY :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	161,38
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		161,38

Les 161,38 tMS de boues provenant de la STEU de Neufchâtel-en-Bray ont été transférées vers la plateforme de co-compostage Bray Compost située à Lucy.

LAGUNAGE DE BEAUSSAULT :

Aucune quantité de boue n'a été évacuée sur la lagune de Beaussault en 2024.

STEU de GRAVAL :

Aucune quantité de boue n'a été évacuée sur la STEU de Graval en 2024.

Calcul du taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation :

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%	100%	100%

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	2020	2021	2022	2023	2024
Montants financiers HT des travaux engagés (études incluses), subventionnés, pendant le dernier exercice budgétaire	198 148,85€	601 280,550€	605 327,13€	456 188.94€	1 337 396,40€
Montants des subventions perçues en € *	197 400,00€	127 358,30€	317 311€	212 251.03€	197 325,75€
Montants financiers HT des travaux engagés (études incluses), non subventionnés, pendant le dernier exercice budgétaire	45 098,83€	39 539,50€	32 469,19€	11 791.60€	328 124,81€

* Les subventions ne sont pas en lien avec les montants de travaux effectués au titre de l'année considérée mais sur les années antérieures et pour toutes opérations confondues.

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre de l'année considérée, fait apparaître les valeurs suivantes :

		2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette « hors intérêts » au 31 décembre N (montant restant dû en €)		813 327,78€	686 626,30€	1 012 351€	918 667,39€	1 478 594,19€
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	125 565,13€	126 701,48€	109 161,11€	111 907,84€	115 707,33€
	En intérêts	9 103,94€	7 755,80€	9 377,90€	17 435,35€	39 092,65€

Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

	2020	2021	2022	2023	2024
Encours total de la dette	813 327,78€	686 626,30€	1 012 351€	918 667,39 €	1 478 594,19€
Epargne brute annuelle ⁽¹⁾	154 044,94€	164 946,88€	243 514,25€	200 092,48€	273 283,43€
Durée d'extinction de la dette de la collectivité ⁽²⁾	5,3 ans	4,2 ans	4,2 ans	4,6 ans	5,4 ans

(1) L'épargne brute annuelle correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles d'exploitation (incluant le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé).

(2) La durée d'extinction de la dette de la collectivité représente le nombre d'années théoriques nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service assainissement.

4.3. Amortissements

	2020	2021	2022	2023	2024
Amortissement biens (en €)	438 625,46€	490 492,13€	504 349,58€	543 778,52 €	562 639,25€
Amortissement subventions (en €)	172 371,33€	177 114,34€	172 266,41€	186 355,22 €	195 021,35€

5. Actions de solidarité et de coopération

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit du Fonds de Solidarité Logement pour aider les personnes en difficulté,
- Les éventuels abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité.

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'abandon de créance ⁽¹⁾	22	8	14	12	3
Montant abandonné TTC	6 091,40 €	4 301,36 €	5 338,15 €	4 818,65 €	2 281,71 €
Nombre d'abandon de créance à caractère social	0	0	0	0	0
FSL ⁽²⁾	0 acceptées 0 refusées	0 acceptées 0 refusées	0 acceptées 0 refusées	0 acceptées 0 refusées	0 acceptées 0 refusées
Montant total des sommes versées par le FSL TTC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant des actions de solidarité en €/m ³	0,0189	0,0155	0,0139	0,0168	0,0090

⁽¹⁾ Ordonnées par jugement dans le cadre des dossiers de surendettement.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	6 838	7 110
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	4	4
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	114,23	176,9
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,72	3,83
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	91,77 %	99,81%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	103	103
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance [€/m ³]	0,0168	0,0090